

ASSOCIATION LEGUMES DES JOURS

*Association loi 1901 créée le 14 novembre 2011,
selon parution au Journal Officiel du 17 décembre 2011, n° 51, article n° 2090.*

Siège social :
25, rue Jean-Roger Thorelle – 92340 Bourg-la-Reine.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 NOVEMBRE 2017

Le **23 novembre 2017 à 20h45**, les membres de l'association « Légumes des Jours » se sont réunis Salle Kessel, 105 avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président. Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Il y a 22 pouvoirs.

L'Assemblée était présidée par M. Denis Delrieu, président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Jean-Marie Campagnac, secrétaire de l'association.

L'ordre du jour ayant été rappelé par le secrétaire, l'assemblée a donc pu valablement délibérer conformément à ses statuts.

1. Rapport Moral et Rapport Financier

Le président présente les activités de l'association sur l'année écoulée. Le rapport financier est présenté par M. Antoine Li, trésorier de l'association.

L'année écoulée a été marquée par la continuité de la collaboration avec Gérald Céleste et la distribution jusqu'à 75 paniers de légumes hebdomadaires, ce qui correspond à la capacité maximum de production de notre maraîcher. Au total l'année 2017 correspond à 3180 paniers livrés, soit une moyenne de 66 paniers par semaine.

Le creux de distribution de l'été a été compensée cette année par la proposition de légumes supplémentaires qui a donné satisfaction à nos adhérents et qui a permis à Gérald de compenser la baisse de distribution des paniers classiques.

Les contrats de pain ont été lancés en mai 2017 avec Le Fournil de Villiers le Bâcle qui nous a ainsi approvisionné 874 pains sur 28 contrats. La mise en place de ces distributions s'est faite sans difficulté majeure. La distribution de pain ne peut fonctionner que si nous avons assez de bénévoles pour aller à tour de rôle chercher le pain le mercredi après-midi ou le jeudi, ce qui pour le moment se passe correctement.

Les commandes de produits annexes continuent de remporter un vif succès (produits andalous, fromages, produits grecs, etc ...)

L'année a été marquée par notre participation au "Forum des Association" et à la manifestation "Vert Avril", ce qui a permis d'augmenter notre visibilité et la reconnaissance de notre association. A ces occasions nous avons constitué une liste d'attente d'environ 20 personnes qui ont confirmé leur intérêt pour nous rejoindre, et à qui nous ferons appel en fonction des désistements pour le renouvellement des contrats en début d'année 2018.

Le site Internet de l'association montre une bonne fréquentation et la Bourse aux Paniers fonctionne bien.

Le bénévolat qui reste la clé de notre activité pour l'organisation des distributions a globalement bien fonctionné, même si la période de préparation des paniers est active et intense et la fin de distribution est souvent marquée par quelques retardataires ou oublis ... Il est rappelé que les adhérents ayant une difficulté pour récupérer leur panier peuvent contacter les personnes en charge de la distribution au n° **07 69 40 42 50** (en service uniquement le jeudi).

Il est aussi rappelé aux adhérents qu'un bon fonctionnement des distributions correspond à au moins 3 participations dans l'année par adhérent. Pour les personnes qui sont dans l'incapacité de participer aux distributions du jeudi une contribution à d'autres activités de l'association est tout à fait possible ...

Le solde du compte financier de l'association, arrêté au 13/11/2017, est de 1.361,22 €.

Les recettes correspondent aux adhésions des adhérents (81 adhésions). Les principales dépenses de cette année sont dues principalement à l'assurance responsabilité civile association à la MAIF (qui sera résiliée pour 2018 du fait de la prise en charge via l'adhésion au réseau AMAP Ile de France), aux frais d'achat et forfait d'un téléphone portable pour les distributions, à la cotisation aux AMAP Ile de France et aux frais divers pour le fonctionnement et la promotion de l'association.

Le montant de la cotisation annuelle à l'association est maintenu à **12 €** pour 2018.

Le rapport moral et le rapport financier sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

2. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'Administration doit être renouvelé chaque année par tiers lors de l'Assemblée Générale.

Parmi les 12 membres actuels il y a 6 membres sortants : Mme Béatrice Berchon, Mme Bernadette Guenée, Mme Valérie Guillaume, Mme Chantal Philippe, M. Philippe Boulaire et M. Antoine Li.

Parmi les membres présents à l'Assemblée Générale, 6 personnes proposent leur candidature au Conseil d'Administration : Mme Valérie Guillaume, M. Antoine Li, Mme Bernadette Guenée, Mme Hélène Bordier, Mme Marie-Odile Pakula et Mme Elise Gabriel.

Il est procédé au vote à main levée.
La candidature de ces 6 membres est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration est donc dorénavant composé des 12 personnes suivantes :

M. Bergeaud Vincent, Mme Bordier Hélène, M. Campagnac Jean-Marie, M. Delrieu Denis, Mme Gabriel Elise, Mme Guenée Bernadette, Mme Guillaume Valérie, M. Li Antoine, M. Meunier Julien, Mme Pakula Marie-Odile, M. Peyrel Jean-Louis et Mme Spiering Elisabeth.

Le Conseil d'Administration se réunira dans les meilleurs délais pour désigner la composition du bureau (Président, Trésorier et Secrétaire) conformément aux statuts de l'association.

3. Adhésion au réseau des AMAP Ile de France

Lors de notre AG 2016, nous avions décidé d'adhérer à la fédération des AMAP Ile de France, afin d'y rattacher notre association, et aussi de soutenir par cette adhésion la démarche portée par les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).

La fédération des AMAP nous informe et nous convie aux activités du réseau (formations, fêtes, soutien aux producteurs, etc...) et nous permet d'être présents sur leur site internet. Elle nous procure en outre une assurance responsabilité civile association incluse dans notre adhésion.

Le mouvement des AMAP recommandait de payer en fonction du nombre d'adhérents un montant libre avec un minimum de 120 €. Nous avions donc adhéré avec ce minimum de 120 € pour 2017, en nous engageant à augmenter ultérieurement notre contribution en fonction de nos comptes.

Pour tenir notre engagement de 2016 envers la fédération des AMAP, et après discussion au sein du Conseil d'Administration, nous proposons de porter la cotisation de Légumes des Jours au réseau AMAP Ile de France à 3,00€ par adhérent, ce qui représentera un total probablement un peu en dessous de 300 €.

Il est proposé au vote de l'assemblée de reconduire l'adhésion
au réseau des AMAP Ile de France pour l'année 2018,
sur la base d'une cotisation de 3,00 € par adhérent de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

4. Fonctionnement 2018 et Points divers

Contrats de Paniers de Légumes :

Les contrats pour 2018 (disponibles sur le site internet) sont reconduits sur les mêmes bases que ceux de 2017, avec notamment :

- Le nombre de semaines « sans paniers » à l'initiative de chaque adhérent reste fixé à **4 semaines**, avec un maximum de 3 semaines dans la période estivale entre le 1^{er} juillet et le 31 août.
- La période d'essai pour chaque nouvel adhérent reste fixée à **4 semaines**.
- Le prix des paniers reste fixé à **12€ et 17€**.
- Le nombre de semaines sans paniers définis par le producteur reste comme précédemment : 2 semaines en avril (congés scolaires) et 2 semaines fin décembre.

Contrats de Pain :

Les contrats pour 2018 (disponibles sur le site internet) sont reconduits avec le Fournil de Villiers le Bâcle sur les mêmes bases que ceux de 2017. Le Fournil ferme pendant une partie du mois d'août et à la Toussaint. Il faudra que les adhérents veillent à coordonner convenablement leurs semaines sans légumes et leurs semaines sans pain.

Livraison d'œufs :

La recherche d'un producteur se poursuit et des contacts ont été pris. Afin d'avancer sur la question il est proposé de faire une enquête auprès des adhérents pour déterminer notamment les quantités souhaitées et la fréquence des livraisons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.

Il est dressé le présent procès verbal, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Bourg-la-Reine, le 23 novembre 2017

